

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **77 (1941)**

Heft 25

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S. L. V. et S. P. R. : *Séance annuelle des Comités.* — VAUD : *Bureau de placement.* — *Places au concours.* — *Dans les sections : Yverdon.* — *Pour agrémenter nos séances de sections.* — *Association vaudoise des éducateurs d'arriérés.* — *Echichens.* — GENÈVE : U. I. P. G. : *Les parrainages scolaires.* — *Hausse des prix... oui ! mais hausse des salaires... quand ?* — U. I. P. G. — MESSIEURS : *Séance du 19 juin.* — TRIBUNE LIBRE : *Pour la famille.* — INFORMATIONS : G. R. E. P. : *Séance du 7 juin.* — BIBLIOGRAPHIE.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ROBERT JAQUET : *L'adaptation de l'école populaire.* — ALICE DESCŒUDRES : *Saint Jean Bosco, un grand éducateur.* — WILLI YUNG (communiqué par A. Schule) : *L'encouragement par l'école.* — INFORMATIONS : *Landsgemeinden de la jeunesse.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

S. L. V. ET S. P. R.

Dimanche 8 juin dernier, s'est tenue à Morat la séance annuelle des dirigeants du *Schw. Lehrerverein* et de la *Romande*. Une délégation de la section de Fribourg du S. L. V. était présente.

Notre président Willemin présidait, tandis que le nouveau secrétaire de la Société des instituteurs bernois, M. le Dr Wyss, tenait le procès-verbal.

On s'occupa tout d'abord de

L'organisation d'un Lehrertag, à Fribourg,

à l'occasion de l'assemblée des délégués du S. L. V. La date est d'ores et déjà arrêtée au dimanche 14 septembre prochain, et le programme établi dans ses grandes lignes. Deux conférences sont prévues, l'une de Mgr Besson, et l'autre du Professeur Bohnenblust, de l'Université de Genève. Des excursions dans la ville et ses abords, et une partie récréative seront organisées. Le Comité S. L. V. fait un appel pressant aux Romands : qu'ils viennent nombreux fraterniser avec leurs collègues alémaniques.

Le second article à l'ordre du jour portait

L'allégement des programmes scolaires.

Il est donné lecture de la résolution votée par les délégués S. P. R., à Auvernier (voir *Bulletin* N° 39, 29 octobre 1940).

Il ressort de la discussion que nos collègues de la Suisse allemande jouissent dans leur enseignement de plus de liberté que nous : leurs programmes sont plus élastiques et ils ne sont guère limités par un strict horaire de leçons. Il n'en est pas moins avéré qu'on fait toujours plus appel à l'école pour toutes sortes de tâches sociales, éducatives

ou économiques ; sa collaboration est demandée dans les domaines les plus divers, depuis l'entr'aide à la charité par des collectes ou des ventes d'insignes jusqu'à la récupération des déchets. L'école veut bien porter sa pierre à l'édifice, mais il serait injuste de lui reprocher de faillir à sa tâche première, qui est l'instruction et l'éducation. Qu'on n'exige pas trop d'elle, et surtout qu'on lui laisse la possibilité de faire son devoir en toute sérénité et toute confiance : c'est en profondeur qu'elle doit œuvrer, et non en surface. Aussi tous les efforts des dirigeants de nos associations viseront à ce but et travailleront dans ce sens auprès des autorités compétentes.

M. Duchemin, notre secrétaire, rend compte des séances convoquées à Berne, en octobre et décembre derniers, aux fins d'étudier

la situation démographique et la protection de la famille,

auxquelles il assistait comme représentant officiel de la S. P. R. Le S. L. V. ayant aussi délégué un de ses membres, nous aimerions savoir s'il y a bien unité de vues entre nos deux sociétés. Il donne connaissance de la résolution qu'il présenta au nom de la S. P. R. à la seconde séance (voir *Bulletin* N° 9, du 8 mars 1941). M. Böesch, président du S. L. V., explique que le délégué de sa société, M. Gilomen, malheureusement absent, travaille dans le sein de la *Communauté nationale d'action* (NAG), dont le S. L. V. fait partie. Toutefois, il appert que nos idées sont bien partagées par nos collègues alémaniques, en particulier celles qui concernent l'assurance vieillesse.

Notre président parle du bel élan qui se manifeste en Suisse romande pour que nos écoles fassent le pèlerinage en Suisse centrale, à l'occasion du 650^e anniversaire de la Confédération. Il se demande s'il n'y aurait pas possibilité d'organiser, comme ce fut le cas lors de l'Exposition de Zurich, une caisse de compensation pour longs voyages. La proposition vient un peu tard, et sa réalisation est difficile. Les C.F.F. ont d'ailleurs établi un tarif des plus avantageux.

Cette réunion, où les trois Suisses étaient représentées, où l'on entendit les trois langues nationales, fut réconfortante. Les instituteurs de toutes les parties du pays, de Genève à Saint-Gall, de Bâle à Lugano, ont exprimé leur désir intense de travailler la main dans la main dans le même effort : le salut de la patrie par l'éducation et l'instruction de sa jeunesse.

VAUD

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} Zeller à Flawil, désire un échange pour son fils de 16 ans, dans une famille d'instituteur, si possible. Durée : 26 juillet au 14 août. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à H. Pilloud, Echandens.

On cherche pour 4 semaines de vacances échange ou pension (2 fr.

par jour environ) pour une fillette de 11 ans, habitant Riehen (chez un instituteur de campagne, si possible). Adresser offres ou demandes de renseignements à H. Pilloud, Echandens.

PLACES AU CONCOURS

Maîtresse de travaux à l'aiguille : Ormonts-Dessous (La Forclaz), 8 juillet.

DANS LES SECTIONS

Yverdon et districts du Nord Vaudois. — *Convocation.* — Vendredi 4 juillet, à 17 h. au Château d'Yverdon (salle paroissiale) aura lieu l'assemblée de la Section S. P. V. du district d'Yverdon, avec l'ordre du jour suivant :

1. — Conférence de M. W. Perret, de Neuchâtel : « Le grand privilège des éducateurs suisses ».

2. — Cotisations.

Etant donné l'intérêt que présente la conférence prévue, les collègues des districts voisins sont chaleureusement invités à se joindre nombreux à cette assemblée.

Le Comité.

Pour agrémenter nos séances de sections

M^{me} Opienska-Barblan, professeur de chant à Morges, se met à la disposition des sections pour traiter un sujet éminemment utile au personnel enseignant : « L'art de ne pas se fatiguer en parlant ». Cette causerie, donnée à l'Ecole normale de Lausanne et au corps enseignant de Neuchâtel, a obtenu un vif succès.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Opienska-Barblan, professeur de chant, *Grand'Rue 98 bis, Morges.*

ASSOCIATION VAUDOISE DES ÉDUCATEURS D'ARRIÉRÉS

L'AVEA a tenu son assemblée annuelle en mai, à l'Ecole normale, sous la présidence de M^{lle} Marie Reymond, professeur. L. P.

ASILE RURAL D'ÉCHICHENS (*retardé*)

Le grand comité s'est réuni le samedi 3 mai, sous la présidence de M. Baudin, vice-président. Pour remplacer M. Echenard, M. René Fague, instituteur à Lausanne, représentera désormais la S. P. V. au Bureau.

Après lecture du rapport de M. le directeur Chamot, M. Baudin rend un hommage chaleureux à tous les responsables de la bonne marche de l'institution. La mobilisation a enlevé, pendant bien des semaines, directeur et instituteurs, sans compter d'autres employés indispensables. On devine l'effort dépensé par celles et ceux qui restaient ; nous pensons en particulier à Mme Chamot qui se fit tout à tous et sut faire face

à la situation avec le souriant optimisme que nous lui connaissons. Les 52 élèves n'eurent donc pas trop à souffrir des circonstances.

Les examens annuels, auxquels j'ai pu participer, m'ont bien montré l'excellent esprit qui règne dans les classes d'Echichens ; nous félicitons les jeunes maîtres, MM. Aerni et Perrenoud, de savoir montrer aux déshérités qu'ils ont à éduquer, tant de paternelle compréhension. Nous songeons également à M. Allaz, nommé l'an dernier à Poliez-le-Grand, et qui consacra aux pensionnaires de l'Asile six ans de dévouement intelligent.

Malheureusement, le Corps enseignant vaudois semble s'intéresser de moins en moins à l'œuvre d'Echichens dont la S. P. V. est la marraine : le produit de la collecte des écoles diminue, les cotisations deviennent moins nombreuses. Certes, en ces temps de misère, nous sommes sollicités de toutes parts ; des milliers et des milliers d'enfants ont faim et leur situation lamentable nous fait oublier les malheureux de chez nous. — Sans être inquiétante, la situation financière de l'Asile rural n'est pas particulièrement brillante ; un geste généreux de notre part sera bien accueilli, il tranquilliserait le comité et témoignera à M. et Mme Chamot, notre estime en leur apportant le réconfort qui leur est nécessaire pour poursuivre leur œuvre d'inlassable dévouement.

A. C.

GENÈVE

U. I. P. G.

LES PARRAINAGES SCOLAIRES

Il y a des moments où l'on se sent fier de vivre au milieu de braves gens. Il a suffi d'une circulaire et de deux appels dans l'*Educateur* pour que nous rencontrions une émouvante bonne volonté, qui s'est traduite par plus de soixante parrainages et 132 francs de dons. En feuilletant les inscriptions, l'on s'imagine la classe attentive, les paroles simples et graves du maître ou de la maîtresse et ce désir soudain d'aider le plus possible.

Chers collègues, merci au nom des petits malheureux, merci au nom du Cartel, merci pour la joie que vous donnez à vos représentants, tout fiers d'apporter en votre nom une contribution substantielle au travail commun.

L'attribution des filleuls a commencé. Ne soyez pas trop impatients. Chaque parrain recevra de son filleul une photographie et des indications biographiques. Encore une fois merci et continuons.

R. J.

HAUSSE DES PRIX... OUI !

MAIS HAUSSE DES SALAIRES... QUAND ?

Les quotidiens nous ont apporté quelques échos du Conseil national concernant la vie chère et les salaires. Ce débat se déroula au cours de l'examen de la gestion de 1940 du Département de l'Economie publique.

D'emblée constatons qu'en 1941, la situation s'est aggravée pour le budget de l'Etat et de chacun.

Il nous paraît opportun, cependant, de relever ici les justes considérations émises par M. le conseiller fédéral Stampfli.

Hausse des prix.

Le chef du Département de l'économie publique reconnaît, sans ambages, que le renchérissement s'est accentué rapidement et qu'il est de l'ordre de 24 %. Le prix du lait, du blé, de la viande a augmenté au moins de 25 %.

Soulignons qu'il s'agit de 1940, alors que depuis...

Hausse des salaires.

Pour compenser ce renchérissement, M. Stampfli se demande s'il ne convient pas d'arrêter la hausse des prix et de consentir à un relèvement des salaires.

La moyenne de l'augmentatoin des salaires accordée par certains cantons par l'industrie, le commerce, l'artisanat, la Confédération — allocation de vie chère, allocations familiales, — ne dépasse pas 5 % et dans certains cas seulement 10 %.

Et pour Genève ! Combien ? Presque rien pour les uns ; rien pour les autres.

Et M. Stampfli de reconnaître que ces allocations sont certainement insuffisantes.

Et l'orateur conclut : « *C'est maintenant que le sentiment de solidarité doit se manifester dans toutes les classes de notre peuple. Le moment est venu de mettre un terme à la disproportion entre le renchérissement et la hausse des salaires, dans l'intérêt de la collectivité* ».

Et ceci à l'adresse des conseillers nationaux :

« Le devoir des représentants du peuple n'est pas de défendre des intérêts particuliers mais d'aider le gouvernement à surmonter les difficultés actuelles qui sont les plus terribles que notre pays ait jamais rencontrées au cours de six siècles et demi de son existence. »

* * *

Nous demandons au gouvernement genevois s'il n'estime pas que l'heure est venue pour lui d'accorder aux fonctionnaires un minimum indispensable au coût actuel de la vie.

C'est facile. Il ne s'agit ni d'allocations de vie chère ni de sursalaires, ni de prestations familiales, ni d'augmentations de traitement, ni de déclassement. Il suffit simplement de supprimer pour **tous** la *retenue* très lourde à supporter, et qui — voir la somme inscrite au budget de l'Etat, — constitue en fait un surimpôt payé par les *seuls* fonctionnaires.

CH. E. D.

U. I. P. G. — MESSIEURS

COMPTE RENDU

de l'Assemblée générale du 18 juin.

Notre collègue Duchemin, président, rend compte de l'activité du Comité pendant ces derniers mois et de ses diverses démarches.

Notons, parmi celles-ci, une intervention pour demander l'envoi de la fiche des traitements et celle en faveur de nos collègues gradés mobilisés pendant les vacances.

MM. Louis Germond et E. Ramseyer sont admis, à l'unanimité comme membres actifs de l'« Union » et notre collègue L. Roll est réintégré, sur sa demande, comme membre de notre association.

Le major J. Panosetti, nommé chef de la gendarmerie, nous adresse, en termes fort aimables, sa démission de membre de l'U. I. P. G. L'assemblée, à l'unanimité, le nomme membre honoraire de notre association.

Par l'intermédiaire de son conseil, M^e André Guinand, l'U. I. P. G. avait recouru contre l'application de la loi d'avril 1940 concernant la C. T. A. et contre le mode de taxation pour l'impôt de sacrifice.

Si, dans le premier cas, nous n'avons pu avoir satisfaction, nous avons fini par obtenir gain de cause dans la question de l'imposition.

Nous reviendrons en détail, dans un prochain article, sur les résultats obtenus à ce sujet.

La fin de la séance a été consacrée à une intéressante communication de notre collègue Borel sur la Fédération des fonctionnaires qu'il préside depuis quelques mois.

Borel a fait un travail considérable en vue de réorganiser la Fédération et de lui apporter de nouveaux concours. Il s'est donné pour tâche immédiate d'étudier la question du rajustement des salaires et de faire aboutir au plus vite les revendications légitimes du personnel cantonal à ce sujet.

Nous comptons bientôt donner ici même un résumé de l'activité de notre collègue, en ce qui concerne cette épineuse question.

AD. L.

TRIBUNE LIBRE

POUR LA FAMILLE

Les articles parus sous ce titre m'ont intéressée au plus haut point et je ne résiste pas à l'envie d'apporter mon avis dans le débat. Tout en comprenant le point de vue de M. Beauverd, je me range résolument du côté de M. Ch. E. D. et j'applaudis à *toutes* ses affirmations. Cela me fournit du même coup l'occasion d'approuver M. Durand pour ses arguments « A propos du statut de la femme » (sauf les conclusions b et c) et de le féliciter pour la phrase : « il est faux de définir la femme comme une simple machine à multiplier les régiments ». Mais s'il conclut : « A travail différent, salaire différent », il me semble que cela implique : à travail égal, salaire égal. Et j'ose affirmer : l'allocation familiale est une injustice sociale, une anomalie, tant que les salaires ne sont pas proportionnels au travail fourni (qualité et quantité) *quels que soient le sexe et l'état civil*. Il faudrait aussi, bien sûr, que tous les gains

soient normaux, que chacun, dans chaque métier, soit payé suffisamment pour vivre.

M. Pilet-Golaz a ordonné en juin dernier : « non plus jouir, mais produire ». En souriant, je parodie : non jouir, mais *reproduire*. L'Etat veut des enfants. Il faut sauver la race. (En vaut-elle la peine ?) Personne jusqu'ici n'a pu me donner d'autres raisons à ce besoin subit de grandes familles. Or trop d'individus abandonnent à d'autres le souci d'élever leur progéniture pour aller, eux, jouir ou reproduire ailleurs. Donc, luttons de tout notre pouvoir contre les *tarés prolifiques*. Créons, propageons des familles saines physiquement et moralement. Peut-être nous *obligera-t-on* dans un avenir proche d'aider la jeunesse ou la vieillesse ! Que ce soit alors une indemnité égale pour *chaque* enfant, pour *chaque* vieillard, sans distinction de famille, de fortune, de race, de caste, etc. L'égoïsme, créateur d'injustice, règne dans nos lois civiles, fiscales, professionnelles, fausse notre jugement. Ayons le courage de le proclamer, de protester... de changer *notre* mentalité pour essayer de changer celle du monde. HÉLÈNE PILLOUD.

INFORMATIONS

GROUPE ROMAND D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES (G. R. E. P.)

Bref compte rendu des séances du 7 juin à Lausanne

Au Carillon, à 14 h. 30.

42 participants. — Sont représentés : le Département de l'instruction publique du canton de Vaud ; la S. P. R. ; la S. P. V. ; la Société vaudoise des Travaux manuels ; la Société neuchâteloise des Amis de l'Ecole active ; Pro Familia (plusieurs sections vaudoises et neuchâteloises) ; le groupe Esprit (Neuchâtel).

Brève introduction : « Le grand privilège des éducateurs suisses » (paraîtra peut-être sous forme d'article).

Lecture et discussion du projet de convocation avec préambule pour le Rassemblement romand d'automne. Le plan d'ensemble demeure. Bonne note est prise d'un conseil de M. Laurent, inspecteur, au sujet du centre de renseignements psycho-pédagogiques pour le corps enseignant.

Afin d'affirmer notre position *dans* la Romande, le président propose de ne posséder aucun autre lien, entre les membres du G. R. E. P. que l'*Educateur* et de ne pas donner à notre groupe une constitution administrative ; les dépenses sont réglées par le partage des frais (voyages non compris) entre les participants et au moyen des dons qui pourraient être faits par des particuliers ou des sociétés s'intéressant à notre travail ¹. (L'association neuchâteloise des Amis de l'Ecole active a « réglé » une importante facture d'imprimerie.) Ces propositions, conformes à l'esprit qui a toujours animé le G. R. E. P. sont naturellement adoptées sans discussion.

¹ Adresser à Mlle Bl. Lüscher, institutrice, Côte 67, Neuchâtel.

Les participants se séparent assez tard mais avec le sentiment d'avoir « fait de l'avance » et d'avoir fortifié l'esprit d'amitié et de collaboration entre collègues.

A l'Hôtel de la Paix, à 20 h. 15.

Assemblée du G. R. E. P. avec les collaborateurs actuels et futurs, non membres du corps enseignant primaire.

56 participants, parmi lesquels : MM. Miéville, prof. à l'Université de Lausanne ; Bürger, prof. à l'Université de Neuchâtel ; Dr Richard (Neuchâtel), Gonet (Nyon), Chevallaz, directeur de l'Ecole normale de Lausanne, Briod, ancien rédacteur de l'*Educateur*, et prof. à l'Ecole de Commerce, Laurent, inspecteur, Vincent, pasteur, Borle, prof. à Vevey, Rochat, prof. à l'Ecole Vinet, etc.

Après une introduction du président, W. Perret, et quatre brefs exposés de MM. Richard (famille), Bürger (université), Gonet (corps médical) et Vincent (l'Eglise), une intéressante discussion s'engage au cours de laquelle s'affirme le désir d'établir une collaboration durable entre les éducateurs des différents milieux professionnels et non professionnels. Les difficultés sont évoquées ; leur réponse se cherchera par l'information de l'opinion publique sur les problèmes de l'éducation. Une nouvelle séance est proposée et des sujets déjà formulés.

Quand, après 11 heures, la séance est levée, on sait qu'une chose nouvelle est née, qu'un esprit de collaboration commence de souffler, capable d'activer le travail du G. R. E. P. et de le rendre plus rapidement efficace.

Ces deux séances constituent un encouragement très grand pour tous ; elles furent d'une qualité telle qu'il serait bien difficile d'en vouloir rendre l'impression.

G. R. E. P.

BIBLIOGRAPHIE

Flore de la Suisse, par Aug. Binz et Ed. Thommen, chez Rouge et Cie S.A., Librairie de l'Université, Lausanne.

Les diverses Flores de la Suisse étant épuisées depuis plusieurs années, le besoin est devenu impérieux de doter l'enseignement secondaire et supérieur d'un nouvel ouvrage de ce genre. Sur les conseils de M. Maillefer, professeur à l'Université de Lausanne, le choix des éditeurs s'est porté sur l'excellente Flore (Schul- und Exkursionsflora, Benno Schwabe et Cie, éditeurs) du Dr Ed. Binz, de Bâle ; ils ont chargé M. le Dr Thommen, ancien sous-chef du B.I.T. d'en rédiger une édition française et de l'adapter aux besoins de la Suisse romande.

Cet ouvrage vient donc à son heure et n'a pas besoin de recommandations superflues.

Conférences pédagogiques. — La Commission jurassienne des cours de perfectionnement publie son 7^e cahier. Il contient, en ses 84 pages, quatre sujets bien différents, mais tous d'un haut intérêt et dont les instituteurs ne manqueront pas de tirer grand profit : 1. *L'observation de l'enfant*, par Ch. Junod ; 2. *Les petits se révèlent*, par K. von Allmen ; 3. *L'électricité à l'école*, par H. Liechti ; 4. *La protection de la famille et de l'enfant*, par F. Reusser.

Ce 7^e cahier, comme les précédents, peut être obtenu au prix de 1 fr. 80 chez M. P. Mamie, président de la commission, Courgenay.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ADAPTATION DE L'ÉCOLE POPULAIRE

La réforme de l'école est à l'ordre du jour. Les gazettes ont rempli leurs colonnes pendant un certain temps de projets qui portaient, pour la plupart, sur des problèmes de comportement et d'atmosphère. « Que t'apprend-on à l'école », demande à son fils un père stupéfait du manque de jugement de sa progéniture. « Natürlich ist die Schule schuld ! » répondait, il y a quelque vingt ans, non sans ironie, un pédagogue de l'Allemagne du sud. Les adultes oublient avec une rapidité étonnante quels enfants ils furent et s'attribuent, en toute bonne foi, dès leur âge le plus tendre, des qualités qu'ils n'ont acquises que lentement au cours des années. Nous ne nous attarderons pas à discuter cette illusion qui contribue à renforcer l'estime que l'on a de soi-même.

Mais il est un autre point du problème qui nous paraît important. Alors que des pasteurs, des avocats, des hommes d'affaires, ont tous sur l'école des idées fort arrêtées et qu'ils les expriment avec une conviction fort nette, que pensent les instituteurs, les hommes du métier ? En un temps où les idées de collaboration sont prônées, ne vaudrait-il pas la peine de les consulter ? Leurs avis auraient sans doute été moins éloquents, mais plus précis. Car ils savent, je crois, de quoi il s'agit. C'est ainsi qu'aucun de ceux qui ont pris part au débat n'a mentionné l'urgence d'une réforme d'ordre administratif. Je veux parler de *la création de l'école moyenne*.

Quand on insiste sur l'éducation communautaire — encore un slogan qui nous revient du nord — il vaut la peine d'examiner comment sont disjoints, dès les premières années de la scolarité, les groupes d'élèves ayant fréquenté l'école primaire. On ne pourra fortifier l'esprit communautaire qu'en multipliant les points de contact, les occasions de vie en commun.

Or que se passe-t-il dans la réalité ? Prenons comme exemple, pour limiter notre exposé, notre Romandie. Quatre cantons : Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Genève, quatre systèmes.

Tous les enfants fréquentent l'école primaire. Mais le passage dans les écoles secondaires de types différents s'effectuent à des âges différents. Le collège classique les reçoit à 11 ans (Neuchâtel), à 10 ans (Vaud), à 14 ans (Fribourg), à 12 ans (Genève) (13 ans pour les filles).

Parallèlement au collège classique fonctionnent les écoles secondaires. Neuchâtel ouvre leurs portes aux enfants de 13 ans ; le collège scientifique (Vaud) admet les élèves à 11 ans ; à Fribourg, on passe à 14 ans, de l'école primaire à la secondaire ; Genève a des cours complémentaires où l'on entre à 13 ans.

Je sais bien ce que l'on pourra m'opposer : que ces différences

tiennent à des habitudes, des coutumes, à des besoins différents. Mais je ne suis pas certain que l'argument soit probant. La scolarité étant obligatoire jusqu'à 14 ans (parfois 15), l'école populaire doit être chargée de l'enseignement des enfants jusqu'à cet âge. Le changement d'école crée souvent chez nos élèves un esprit différent. Ceux qui fréquentent le collège s'estiment à tort ou à raison supérieurs à leurs camarades des cours complémentaires. Les groupes unis à l'école primaire sont disloqués, au grand dam de l'esprit communautaire. On ne se connaît plus, et l'on se juge. Si ce sentiment de supériorité était fondé sur une valeur intellectuelle plus grande, il serait encore admissible. Mais qu'est-ce qui est déterminant dans le choix de telle ou telle école, sinon la situation de fortune des parents ou la grandeur des sacrifices qu'ils peuvent s'imposer ?

Il existe encore d'autres différences, tout aussi bizarres. Les manuels en usage sont divers, non seulement de cantons à cantons, mais encore d'école à école. Il n'y avait de commun, dans trois cantons romands, que les livres de géographie et d'histoire. Mais selon que l'on fréquente l'école secondaire ou le collège, c'est dans une autre grammaire que l'on apprend la langue, dans un autre livre de lecture que l'on prendra contact avec certaines idées ou certains faits. Le fédéralisme justifie-t-il tant de différenciations ? Est-il excessif de voir dans tant de particularismes de clochers un danger, une entrave à la formation d'un esprit commun, dont chacun reconnaît la nécessité urgente ?

L'école moyenne permettrait d'éviter un certain nombre de ces inconvénients. Groupant en trois années les élèves sortis des écoles primaires à 11 ans, elle pourrait les répartir en sections dont les programmes différeraient légèrement, mais où une grande partie de l'enseignement serait commun : toute l'unité compatible avec les différenciations nécessaires. Elle développerait l'idée communautaire chez des élèves destinés plus tard à des carrières différentes, mais qui conserveraient des souvenirs et des sentiments communs. Elle permettrait de joindre ce qui est aujourd'hui dispersé. Elle permettrait d'unifier programmes, méthodes et manuels.

Ce ne sont pas là, je le sais des idées nouvelles. Des projets existent et dorment quelque part dans les bureaux. Jusqu'ici, ils ont été écartés, parce qu'ils représentaient une augmentation de dépenses, car l'école moyenne doit être gratuite. Mais le jour où l'on estimera qu'il faut sortir de l'âge théorique, que le problème de l'école est aussi vital que le plan Wahlen, il conviendra de réaliser l'école moyenne. En attendant, il serait bon que les associations et les instituteurs établissent eux-mêmes le plan de leur école. Qu'ils la prévoient, qu'ils la défendent, qu'ils la créent : ils y travailleront.

ROBERT JAQUET.

SAINT JEAN BOSCO

Un grand éducateur.

Comme tous les grands éducateurs, don Bosco estimait qu'il n'était meilleur rempart contre l'impureté que de se dévouer. Justement, en 1854, une terrible épidémie de choléra éclata dans Turin. Don Bosco avait beau se multiplier, on n'arrivait ni à transporter les malades à l'infirmierie, ni à connaître tous les cas. A son appel, quatorze de ses jeunes gens, suivis bientôt de trente autres, offrirent leurs services, et travaillèrent deux mois durant sans ménager leur peine : quoique surmenés, pas un ne prit la maladie ; visiblement, Dieu les protégeait. Leur mâle courage arracha les applaudissements de toute la population.

L'extraordinaire devint plus d'une fois encore la règle de don Bosco. C'est ainsi qu'après un refus du directeur, il dut s'adresser à l'autorité supérieure pour recevoir la permission de promener, par un beau jour, trois cents prisonniers. Il ne voulut aucun gardien, et se fit fort, malgré le scepticisme des gardiens, de ramener tout son monde. En effet, après une journée des plus joyeuses, où l'on organisa de folles parties de jeux, les jeunes gens, s'apercevant de la fatigue de leur chef le hissèrent sur l'âne, déchargé des provisions du déjeuner, et lui firent un cortège aussi tapageur que cordial. Trois gaillards, taillés en hercule, avaient promis de régler son compte à celui qui ferait la moindre peine à leur chef. Aussi, c'est la troupe au grand complet qui rentra le soir à la prison, sous l'œil ébahi des gardiens.

Quoique, à cette époque-là, les voyages se faisaient dans les conditions les plus inconfortables qui soient, jamais don Bosco ne laissait un appel sans y répondre aussitôt. C'est sur des routes défoncées, dans des véhicules cahotants, qu'il parcourait le pays. Toujours calme et serein, il était alors occupé à combattre ce qu'il nommait les hérésies des Vaudois du Piémont.

Par la parole et par la plume sans cesse il guerroyait : almanachs, livres scolaires, pièces de théâtre désopilantes, il abordait tous les genres : souvent l'aube le trouvait encore à sa table de travail. Tant de zèle devait fort importuner ses adversaires ; d'après ses biographes, ceux-ci auraient plus d'une fois cherché à attenter à ses jours. L'écrivain catholique Strowski, parlant d'attaques de ce genre contre François de Sales, les met fortement en doute ; faut-il adopter la même réserve à l'égard des attaques dirigées contre don Bosco ?

Par la foi, l'apôtre se sentait père d'une nombreuse famille ; aussi était-il vivement préoccupé de constituer un corps de prêtres destiné à le seconder ; les échecs qu'il subit avec plusieurs jeunes gens qu'il avait préparés avec sollicitude ne l'arrêtaient point. Bientôt, il eut la

joie de voir se former une communauté de jeunes « Salésiens », qu'il cherchait à inspirer de l'exemple et des vertus de l'homme le plus doux et le plus patient de son siècle : amener les âmes par la bonté, le don de soi, la compénétration des cœurs, pour les porter à Dieu, voilà le but que leur proposait leur père spirituel. Un fait qui en dit long sur la réputation de bonté que ces jeunes gens s'étaient acquise, c'est que, en pleine période de réaction farouche contre les congrégations, don Bosco obtint du ministre de l'Intérieur l'autorisation d'aller solliciter du pape de fonder une congrégation compatible avec les temps d'indépendance que l'on vivait alors. Il reçut du pape les plus précieux encouragements, et ne prévoyait guère qu'il lui faudrait seize ans de luttes et de persévérance pour arriver à ses fins. Ses règles n'étaient autres que la transcription sur le papier de vingt ans de pratique : c'était la vie même ! D'où le succès de cette société, qui arriva à compter 13 000 membres. Mais au travers de quelles difficultés ! tant et si bien que don Bosco, auquel la foi et l'intrépidité ne manquaient certes pas, se demandait s'il aurait le courage de recommencer pareille campagne !

Jusqu'ici, don Bosco ne s'était occupé que de la jeunesse masculine : son extrême délicatesse, ce cœur ingénu et limpide qui fut toujours le sien et — il faut malheureusement le dire — une antipathie à l'égard du sexe féminin, tout cela faisait qu'il bornait aux jeunes gens sa bienfaisante activité. Il fallut les interventions pressantes de plusieurs laïques et évêques pour qu'il se décidât à fonder une congrégation de femmes, à vœux simples, chargée d'élever les filles du peuple. Justement quelques années auparavant, deux pieuses jeunes filles avaient pris des leçons chez un tailleur de leur village, dans le but d'apprendre à des fillettes « à travailler tout en aimant le bon Dieu ». — « Chaque point sera un acte d'amour pour Dieu ! » disaient-elles. Elles furent, avec cinq autres compagnes, entre quatorze et vingt-quatre ans, les premières de ces « Filles de Marie auxiliairice », qui allaient répandre partout leur bienfaisante activité : demeurées toujours modestes et simples, elles n'ont au cœur qu'un souci, approcher et captiver la jeunesse populaire avec les seules armes de l'Évangile, la bonté conquérante et la sollicitude attentive.

Lorsqu'on demandait à ceux qui l'ont connu quelle impression leur faisait don Bosco, ils répondaient : « Un bon visage de prêtre, simple, très simple, un sourire affable, un front intelligent ; mais ce qui frappe en lui, c'est le regard. Oh ! les yeux !... Une vrille taraudant les cœurs, voilà l'image qui rend cette sensation ». Et, de fait, il avait un regard qui pénétrait dans l'inaccessible. Plus d'une fois, il annonce à des amis ou à des inconnus leur avenir sur la terre ; ainsi, un jour, il voit se poser une flamme de feu sur la tête d'un jeune homme, qui va entrer dans la mission salésienne au Brésil. Parfois, il annonce la mort de

tel de ses élèves, qui paraît à chacun plein de vie. D'autres fois, il nie tout danger, contre l'avis unanime des médecins. Il lui arriva même, étant à Turin, de renvoyer d'un collège de Barcelone trois élèves, véritables brebis galeuses, qui contaminaient tout l'établissement.

Un autre jour, il félicite un élève d'un sacrifice qu'il vient d'accomplir seul sous le regard de Dieu. Après les vacances, plusieurs enfants qui n'avaient pas la conscience tranquille, se cachaient le visage de leurs bras, pour échapper au regard de leur père. Ou bien, au confessionnal, il disait à l'un de ses enfants : « Pourquoi me caches-tu telle ou telle faute ? »

Les rêves jouent un grand rôle dans sa vie, et expliquent cette douce obstination, cette sûreté ferme vers un but qu'il a entrevu et dont il est certain qu'il doit être atteint. A neuf ans, c'est un rêve, on s'en souvient, qui lui révèle sa mission, et, par deux fois, d'autres rêves le confirment dans cette certitude qu'il doit se consacrer à l'enfance malheureuse. Une fois, se promenant à Marseille, il y voit une villa entrevue dans un rêve peu auparavant, et il sait qu'elle doit héberger ses enfants ; les faits confirmèrent la chose. On raconte quantité de miracles opérés par le saint homme. Du reste, il s'en défendait lui-même : « Je prie et je fais prier, et c'est la Sainte Vierge qui guérit », disait-il.

Durant les années troublées, où l'Italie conquiert son indépendance, don Bosco fut peut-être le seul prêtre qui entretint un commerce suivi avec les hommes de l'Italie nouvelle. Plusieurs, Crispi entre autres, avaient été ses élèves, lors de ses premiers patronages. Il avait avec tel d'entre eux plusieurs traits communs : ainsi Cavour et lui se ressemblaient par leur amour du travail, leur entêtement calme, leur belle humeur, et leur dédain absolu de toute pose.

(A suivre.)

ALICE DESCŒUDRES.

L'ENCOURAGEMENT PAR L'ÉCOLE

Dans chaque pays civilisé, l'école assume la tâche d'élever la jeunesse en lui faisant prendre contact avec les trésors de la culture, et le système scolaire trahit toujours la mesure dans laquelle un pays est prêt et apte à remplir cette tâche. En Allemagne, les écoles primaires, secondaires et supérieures constituent le secteur chargé de la culture générale. Durant quatre ans, tous les enfants sont réunis dans l'école primaire, obligatoire pour tous. C'est alors que commence le triage qui doit se baser sur les aptitudes. Doit ! Car on n'a pas encore atteint l'idéal qui voudrait que les écoles où l'on poursuit les études n'acceptent que des enfants réellement capables. En effet, l'exécution correcte des travaux qui sont imposés à l'école primaire — et tout cela dépend en partie des conditions qui existent au foyer, — est loin de fournir la preuve d'un don quelconque. Cette expérience a déjà eu pour résultat le décret qui

autorise les enfants bien développés au point de vue physique et intellectuel à passer dans l'enseignement du second degré, au bout de trois ans. D'après la nouvelle organisation de l'enseignement, des instructions de plus en plus sévères concernant la sélection soumettent les élèves à un triage perpétuel : malgré cela, les écoles du second degré traînent toujours à la remorque un certain pourcentage d'élèves incapables. Deux tiers des frais occasionnés par les études d'un élève sont couverts par des moyens publics, mais il n'existe pas encore de gratuité absolue de l'enseignement, but vers lequel tend le ministère de l'Education nationale. D'après la loi en vigueur sur les frais scolaires, 20 % du revenu total de l'enseignement doivent être affectés à l'assistance aux bons élèves peu fortunés. Parmi les mesures spéciales qui ont été prises au sujet de l'encouragement des élèves bien doués, il faut signaler la réduction des frais scolaires ou l'octroi de la gratuité, des secours scolaires ou autres (remboursement des frais de voyages, etc.) et le prêt d'instruments indispensables aux études. C'est ici qu'il faut placer la réduction accordée aux enfants de familles nombreuses sans demande spéciale de la part de ceux qui sont responsables de l'éducation des enfants. A part cette réduction, les mesures d'encouragement dont bénéficient les élèves sur proposition de l'école ne sont valables que pour un an et il faut recourir chaque année à une nouvelle autorisation. Elles dépendent uniquement de la personnalité de l'élève et de son travail, lesquels justifient l'emploi des deniers publics. Ces secours n'ont nullement le caractère d'une aumône, ils sont accordés parce que l'Etat et le peuple ont le devoir, s'ils comprennent bien leur intérêt, d'encourager les enfants bien doués. Les mesures dont nous venons de parler ont pour effet d'ouvrir chaque année les portes des écoles à toute une série de garçons et de filles bien doués qui peuvent de cette manière faire fructifier les dons qu'ils ont reçus de la nature. Mais le passé nous a montré que tous les enfants doués n'ont pas encore profité de ces mesures. Chez certains enfants — et surtout dans le domaine intellectuel, — on ne parvient pas à discerner les aptitudes dès les premières années d'école ; elles ne se révèlent que plus tard. Ce fait, ainsi que la nécessité de créer des écoles pour la jeunesse des campagnes qui doit rester le plus longtemps possible à la maison, ont donné naissance aux écoles complémentaires qui succèdent à la sixième année d'écolage et qui décernent aussi des certificats de maturité. En six ans, garçons et filles préparent leur examen de maturité.

*D'après WILLI JUNG,
communiqué par A. SCHÜLE.*

INFORMATIONS LANDSGEMEINDEN DE LA JEUNESSE

En cette année où l'on commémore le 650^e anniversaire de la Confédération, on a fait le projet de convier les jeunes Suisses âgés de 15 à

20 ans à se réunir en Landsgemeinden. Aux yeux des promoteurs, l'essentiel est d'atteindre vraiment *toute* la jeunesse de chez nous. Ces Landsgemeinden devront donc réunir le plus grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles; elles seront une affirmation vivante et comme l'expression tangible de la volonté de maintenir le Pays.

Afin que les habitants de nos villages les plus pauvres et les plus reculés puissent participer à ces manifestations, elles seront organisées d'une manière très décentralisée. Le nombre et les lieux des Landsgemeinden d'un canton seront choisis de telle sorte que tous les participants pourront s'y rendre à pied. Ainsi le jour de la Landsgemeinde sera en même temps la journée d'excursionnisme de nos jeunes.

Le secrétariat général de *Pro Juventute*, à Zurich, section de l'adolescence et des loisirs, a déjà édité des directives pour l'organisation des Landsgemeinden et l'établissement de leur programme. En voici l'essentiel :

Le jour de la Landsgemeinde, la jeunesse se rassemblera dans une commune, sur la place publique. Dans nos grandes cités, une Landsgemeinde aura lieu par quartier ou par organisation de jeunesse. Aux communes incombera le soin d'organiser l'excursion jusqu'au lieu de la Landsgemeinde. Ce dernier devra, de préférence, être un lieu historique. Le moment le plus significatif de chaque Landsgemeinde sera le serment de fidélité à la Patrie prononcé par tous les participants.

Bien des difficultés seront sans doute à vaincre pour réaliser ce beau projet. Il importe tout d'abord de gagner la jeunesse.

Comme il s'agit d'adolescents, la chose ne sera pas toujours aisée. On s'adressera avec profit aux nombreuses organisations dont ces jeunes font partie : organisations religieuses, politiques, etc., en particulier les éclaireurs, les cadets, jeunes tireurs et gymnastes.

Il sera plus facile de gagner les jeunes en faisant une propagande dans le cadre de leur société, car ils sauront ainsi que d'autres camarades se rendront avec eux à la Landsgemeinde. Le recrutement des « isolés » est plus malaisé, spécialement dans les villes et les localités de quelque importance. Nous recommandons ici de passer par les écoles moyennes et professionnelles. En effet, la jeunesse de nos villes suit, après 15 ans et dans sa majeure partie, les écoles moyennes, professionnelles et d'arts et métiers. C'est au corps enseignant de ces écoles qu'incombe la belle mission de gagner les jeunes gens et les jeunes filles à l'idée des Landsgemeinden.

La propagande dépend, dans ses détails, surtout des conditions locales. Les données psychologiques diffèrent de lieu à lieu, voire même de classe à classe. Voici néanmoins quelques suggestions :

1. *Collaboration du directeur de l'école.*

Dans la plupart des cas, un appel du directeur sera un très utile

élément de propagande. Toute l'initiative prendra ainsi aux yeux des élèves une couleur officielle, qui en garantira l'importance et le sérieux.

2. *Compositions, causeries, concours.*

Dans les classes, on intéressera les élèves à l'idée des *Landsgemeinden* par des compositions et des causeries appropriées. Dans les classes de dessin, on organisera des concours aux fins d'établir un signet ou un insigne destiné à être porté le jour de la *Landsgemeinde*. On fera aussi, mais plus tard, des réunions d'élèves et de courts exposés résoudront les problèmes d'organisation. Les classes pourront encore demander au Comité central ou local que, par exemple, le chœur des récitants leur soit confié. On stimulera par là leur besoin d'action.

Comme on le voit, les possibilités ne manquent pas. Espérons qu'il sera possible de réunir un très grand nombre de jeunes Suisses et Suissses, et que ces *Landsgemeinden* seront vraiment une manifestation de toute la jeunesse du Pays en des temps particulièrement difficiles.

On peut se procurer un programme d'action plus détaillé auprès du Secrétariat général de *Pro Juventute*, section de l'adolescence et des loisirs, Stampfenbachstr. 12, Zurich, tél. 6 17 47, qui se fera un plaisir de l'envoyer à titre gracieux.

TEXTES LITTÉRAIRES ODEURS

« Un clos qui sent le sauvage
Plein d'ombre et de framboisiers...
J'entends le vent des collines
Qui m'apporte son odeur
de cerfeuil et de racine,
son goût d'herbe et de senteur... »

(H. POURRAT : *Liberté.*)

LES LIVRES

Cours de langue française I, par J. Grandjean et E. Lasserre ; 3^e édition.
Librairie Payot, Lausanne.

Cet ouvrage, qui est employé dans un nombre toujours croissant d'écoles secondaires et d'instituts, comme aussi pour l'enseignement du français aux étrangers, paraît aujourd'hui en 3^e édition avec quelques retouches de détail. Inspiré par la méthode constructive du père Girard, de Fribourg, le *Cours de langue française* de Grandjean et Lasserre concilie heureusement les enseignements de l'élocution, du vocabulaire, de la syntaxe et des règles d'usage avec celui de l'orthographe. Il se distingue par là des manuels français de ces vingt ou trente dernières années qui, voulant réagir contre l'enseignement purement orthographique de la fin du XIX^e siècle, ont versé dans un autre excès : le fétichisme du texte opposé à celui de la dictée. Une longue pratique de l'enseignement ainsi qu'un sens lucide des nécessités actuelles ont guidé les auteurs du *Cours de langue française* dans la composition des exercices.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables — Flore alpine magnifique.

Arrêt chemin de fer : Barboleusaz — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS - BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.) site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes. Station météorologique. Lac des Chavonnes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes.

Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.

ANZEINDAZ - - Hôtel et Refuge des Diablerets

GRAND CENTRE
D'EXCURSIONS

Ouvert toute l'année.

Place pour 100 personnes.

Restauration

Pour vacances : Prix depuis Fr. 9.—

Hans Flotron, guide

Tél. Gryon 57.97

Pour le 650^e anniversaire...

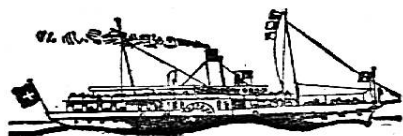
conduisez votre classe aux cités historiques romandes de **GRUYÈRES**

Renseignements par les **Chemins de fer électriques de la Gruyère et Fribourg-Morat-Anet, à Fribourg,** - Tél. 12 61

et de **MORAT**

Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHERON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23) - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 3 31 41.



Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable, pour le bateau seulement, ou aller en bateau et retour en train - Abonnements kilométriques - **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) Fr. 15.-.

Pour tous renseignements s'adresser à la **Direction à Ouchy-Lausanne**, tél. 2 85 05, ou au **Bureau de la Compagnie à Genève**, Jardin Anglais, téléphone 4 46 09.

VACANCES! BONNES PENSIONS

HOTEL DU ROC, St-LÉGIER au-dessus de Vevey

Vue magnifique, grand parc ombragé. Tennis, tea-room, excellente cuisine, repas de noces - Pension de Fr 8.- à 9.- - Tél. 5 34 45 - G. H. Baudenbacher

Pour les vacances, une bonne adresse:

Pension "Les Mélézes" **Les Avants** sur Montreux

Maison soignée. Bonne cuisine. Tranquillité. Promenades. Prix modérés. Tél. 6 33 47

OUCHY-LAUSANNE

VILLA SOUVENIR

Chemin des Mouettes, 4 **Proximité trolleybus et lac** **Tél. 2 69 16**

Pension famille — Maison de repos. — Cuisine abondante et soignée. — Prix modérés. Arrangements pour séjours prolongés. — Grand jardin. — Situation tranquille. — Tout confort moderne. **Mlles Paris et Campiche**

ISELTWALD LAC DE BRIENZ

HOTEL DU LAC

vous attend pour un séjour agréable. — Cuisine renommée. — Repos délicieux. Courses de montagne arrangées par un guide. — Prix de pension Fr. 8.—
Tél. 2.60.06. **Se recommande, Famille Abegglen**

A la campagne

Pension soignée

à l'année ou pour séjours. - Confort. - Belle situation. - Vie de famille. - Prix : 6 francs.
Offres à M^{me} Vve A. BORY, TRÉLEX s. Nyon.

HOTEL BELVÉDÈRE CHEMIN s/MARTIGNY (900 m.)

Station climatique recommandée - Vue étendue - Forêts - Tennis - Pension extra avec chambre, depuis 6 francs. Service auto. Prospectus. **J. MEUNIER, propriétaire.**

CHEXBRES HOTEL LION D'OR

Chambres confortables - Pension très soignée depuis 6 fr. 50 - Belle terrasse ombragée.
J. WÜRSTEN-SÉCHAUD, propriétaire. Téléphone 5 81 51.

La PENSION FAVRE à St-Luc

(ANNIVIERS) Altitude 1600 m.

Déjà très connue de la corporation éducatrice — Offre une pension de 1^{er} choix à prix très modéré — Station très ensoleillée. Téléphone 28 — Propriétaire : FAVRE Julien.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS



Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable, pour le bateau seulement, ou aller en bateau et retour en train - Abonnements kilométriques - **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) Fr. 15.-.

Pour tous renseignements s'adresser à la **Direction à Ouchy-Lausanne**, tél. 2 85 05, ou au **Bureau de la Compagnie à Genève**, Jardin Anglais, téléphone 4 46 09.

Pour le 650^e anniversaire...

conduisez votre classe aux cités historiques romandes de **GRUYÈRES**

Renseignements par les **Chemins de fer électriques de la Gruyère et Fribourg-Morat-Anet**, à Fribourg, - Tél. 12 61

et de **MORAT**

ANZEINDAZ -- Hôtel et Refuge des Diablerets

GRAND CENTRE D'EXCURSIONS

Ouvert toute l'année.

Place pour 100 personnes.

Restauration

Pour vacances : Prix depuis Fr. 9.—

Hans Flotron, guide

Tél. Gryon 57.97

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières

Magnifiques buts de courses pour Sociétés et Ecoles

Région : Barboleusaz - Taveyannaz - Anzeindaz - Bovonnaz — Belle flore alpine
Tarifs spéciaux pour Sociétés et Ecoles.

Demandez chez Véron, Grauer & C^e S. A.

22, Rue du Mont-Blanc, Genève

HORAIRE Genève-Berne et **RÈGLEMENT** des **billets de vacances C.F.F.**

Délivrance immédiate de tous **BILLETS SUISSES**

- **COURSES** par **AUTOCAR** transformé

FLUELEN

Lac des Quatre-Cantons
Ligne du Saint-Gothard
Col du Klausen
Hôtel Croix Blanche

Au bord du lac. Grandes terrasses et locaux pour Ecoles et Sociétés. Place pour 150 personnes. 60 lits. Téléphone No 23. Prix réduits pour Ecoles. Famille Mueller, prop.

Hôtel TORRENTALP

sur Loèche-les-Bains, alt. 2459 m.

LE RIGHI DU VALAIS

Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises - Flore abondante - Cristaux rares - Ouvert du 15 juin au 15 sept. - Tél. 541 17. Orsat-Zen-Ruffinen, prop.